

COLLECTION VESTIMENTAIRE 2016-2017

Informations à propos de la collection vestimentaire

- ▶ Les élèves arrivent et quittent l'école vêtus conformément à la collection vestimentaire.
- ▶ La longueur tolérée pour la jupe est de 5 cm au-dessus du genou.
- ▶ Les filles peuvent porter les pantalons pour garçons.
- ▶ Tous les hauts qui sont finis droits peuvent être portés à l'extérieur.
- ▶ Les souliers permis sont de couleur noire avec semelles à talon bas (pas de plate-forme) qui ne marquent pas les planchers. Le contour de la semelle doit être noir ou caoutchouc naturel.
- ▶ Les espadrilles sont exclues.
- ▶ Pour les cours d'éducation physique, seuls les items officiels d'éducation physique doivent être portés dans le gymnase. À l'extérieur, les vêtements portés par-dessus les items obligatoires sont au choix.
- ▶ Pour l'éducation physique, les élèves doivent obligatoirement se procurer de la Maison Piacente:
 - un short d'exercice marine
 - un t-shirt gris
- ▶ Tous les vêtements portés doivent être de grandeur adéquate.
- ▶ Le bord de pantalon est fait gratuitement par Piacente.
- ▶ Le tablier est obligatoire pour les cours d'arts plastiques.
- ▶ Le sarrau blanc et une paire de gants de caoutchouc sont obligatoires pour les cours de science (3^e, 4^e et 5^e secondaire) et pour les élèves de la concentration Techno-science.
- ▶ Le port de lunettes de sécurité est obligatoire pour tous les élèves pour les cours de science et pour les élèves de la concentration Techno-science.